

Observations dans le cadre de l'enquête publique sur le projet d'extension de l'entrepôt de la société Panhard Développement à Puiseux-Pontoise

Accroître la surface de stockage de l'entrepôt de 24300 m² pour la passer à 77100 m² aura comme conséquence un accroissement du trafic routier (poids lourds et véhicules légers) et donc davantage de nuisances à la fois sonores et de pollution de l'air pour les riverains.

Par ailleurs, comme le souligne l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le dossier ne présente pas de « *solutions de substitution raisonnables* » avec « *notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine* » telles que prévues à l'alinéa 7 de l'article Article R122-5 du Code de l'environnement.

Plus globalement, afin de respecter les objectifs de l'accord de Paris visant à limiter à 1,5° le réchauffement climatique, il est nécessaire de promouvoir un autre modèle de production et de consommation basé sur la sobriété. La multiplication des implantations d'entrepôts, au contraire, est synonyme de rotation de volumes de marchandises et donc de consommation de plus en plus importants.

Pour ces raisons, le groupe local Europe Ecologie Les Verts émet un avis très défavorable sur le projet d'extension de l'entrepôt de la société Panhard Développement à Puiseux-Pontoise.

AVIS dépose le 23 octobre 2020 pour le GL EELV Cergy-Pontoise